



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2015_18

Installation d'un panneau « stop » au carrefour entre les rues des Droséras et de Frasne

Le Maire de Mignovillard,

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pour sortir du lotissement de la rue des Droséras,

ARRÊTE

Article 1er : Il sera installé un panneau de signalisation « STOP » à l'intersection de la rue des Droséras et de la rue de Frasne. Les automobilistes sortant de la rue des Droséras marqueront en conséquence le stop.

Article 2 : La Commune de Mignovillard est chargée de mettre en place ou de faire mettre en place par l'aménageur du lotissement des Droséras, le panneau de signalisation correspondant.

Article 3 : M. le Maire de Mignovillard, M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Nozeroy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 30 mars 2015

Le Maire,
Florent SERRETTE

